

**Liste récapitulative des documents soumis à enquête publique****(1254 pages)**

N°	Titre du document	Nb de pages
Document 1	Décision N° E21000042/69 du 1/04/21 du Tribunal Administratif de Lyon désignant les membres de la Commission d'enquête	2
Document 2	Arrêté du Président du SYMPAM N° 2021-008 du 19 Juillet 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de l'Ardèche Méridionale	11
Document 3	Avis d'ouverture d'enquête publique	3
Document 4	1 Registre papier dans chaque lieu de permanence d'un Commissaire-Enquêteur (Cf Arrêté N° 2021-008 du Président du SYMPAM).	32
<b>Dossier d'enquête du SCoT de l'Ardèche Méridionale arrêté au 17/02/2021 comprenant :</b>		
Document 5	Introduction et composition des documents	10
Document 6	Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical	19
Document 7	Livre 1 - Rapport de présentation du SCoT AM comprenant 5 chapitres : Titre	2
	Chapitre 1 : Diagnostic territorial	133
	Chapitre 2 : L'état initial de l'environnement	199
	Chapitre 3 : Hiérarchie des normes, la justification des choix et l'évaluation environnementale	208
	Chapitre 4 : Le résumé non technique	9
	Chapitre 5 : Les indicateurs de suivi	8
Document 8	Livre 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)	54
Document 9	Livre 3 : Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) comprenant un rapport et six annexes	260
Document 10	Livre 4 : Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)	26
Document 11	Livre 5 : Bilan de la concertation	35
Document 12	Avis reçus consultation projet arrêté SCoT AM	243

- Registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/2524>

Fait à Vinezac, le 6 Août 2021,  
Le Président de la Commission d'enquête,

Henri Bonnefont